

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 11 février 2021.

Date de la séance : 17 février 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 25

Absents avec procuration : 3

Absent : 1

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - M. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

**Absents avec procuration** : Mme Nastascia ACCOT procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Jacques DUBOISSET procuration Mme Sylvie PARIS - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine SOUCHAL

**Absent** : M. Damien BONJEAN.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE

N°21/02/17/005

**OBJET : Signature d'une convention avec l'Etablissement Français du Sang (E.F.S.) pour la prise en charge des repas fournis lors des collectes.**

Régulièrement, la commune accueille, dans ses locaux, l'Etablissement Français du Sang (E.F.S.), pour des collectes de sang ou de plasma.

Lors de ces collectes, chaque donneur se voit offert une collation élaborée par les services municipaux de la restauration scolaire.

A travers une convention, il est aujourd'hui proposé, de fixer les modalités de contribution des parties concernées.

Madame MARCHENAY indique que ce dossier a été présenté à la commission « finances » lors de sa réunion du 8 février 2021, et invite le Conseil Municipal à :

- Adopter la convention fixant la contribution des parties (Commune et EFS) lors des collectes organisées sur le territoire communal, convention, qui sera annexée à la présente délibération,
- Autoriser le Maire, ou l'Adjoint aux « finances », à signer ladite convention.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 24.02.2021

Reçu en préfecture le 24.02.2021

La Directrice Générale des Services,

**Caroline SOULIGOUX.**